

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 20 février 2012 à 19h30, à l'Auberge Duchesnay, 140 Montée de l'Auberge, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Michel Croteau, maire suppléant
- Monsieur Jocelyn Boivin, conseiller
- Monsieur Jacques Coulombe, conseiller
- Monsieur Guy Jacob, conseiller
- Monsieur Claude Lessard, conseiller
- Monsieur Jacques Tessier, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

- Madame Vivian Viviers, directrice générale
- Monsieur Denis Bourgault, inspecteur

ABSENCE MOTIVÉE : Monsieur O'Donnell Bédard, maire

Les membres du conseil présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du 16 janvier 2012.
4. Acceptation des listes et rapports mensuels.
5. Certificats de crédits disponibles.
6. Rapport de l'inspecteur.
7. Rapport de la directrice générale et suivi du procès-verbal de la dernière réunion.
8. Tarification des permis et certificats ;
9. Fenêtre de vue sur le lac (5 mètres);
10. Mandat concernant le Club Nautique St-Louis ;
11. Transport collectif (sondage) ;
12. Frais bancaires pour taxes ;
13. Autres sujets :
14. Période de questions
15. Levée de la séance.

Ouverture de la séance

Les membres étant présents, le quorum est constaté et le Maire suppléant, M. Michel Croteau leur souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 19h30.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

011-2012 **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Tessier
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour présenté en ajoutant cependant au point 13 :

- Comité Consultatif d'Urbanisme;
- Règlement sur les feux d'artifices;
- Mandat Tremblay Bois Mignault;
- Peinture des tennis;
- Soumission pour la réfection du Club Nautique.

ADOPTÉE

012-2012 **Adoption du procès-verbal des délibérations** **De la séance du 16 janvier 2012**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Boivin
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 16 janvier 2012, tel que soumis.

ADOPTÉE

013-2012 **Adoption des listes et rapports mensuels**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Guy Jacob
ET RÉSOLU d'adopter les listes et rapports sommaires ci-dessous mentionnés :

- Liste des comptes payés pour le mois de janvier 2012 ;
- Conciliation bancaire au 31 janvier 2012 ;
- Rapport budgétaire pour le mois de janvier 2012 ;

ADOPTÉE

014-2012 **Certificats de crédits disponibles**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Boivin
ET RÉSOLU d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par la secrétaire-trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉE

Rapport de l'inspecteur

Monsieur Denis Bourgault indique aux membres du Conseil qu'aucun permis n'a été émis au cours du mois de janvier 2012.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

015-2012

Rapport de la directrice générale et suivi du procès-verbal de la dernière réunion.

Madame Viviers mentionne aux membres du Conseil qu'après plusieurs négociations avec le ministère, nous recevrons confirmation de l'acceptation de notre demande de subvention au montant de 389 000 \$ pour le projet communautaire du Parc Maher et ce, conditionnellement à ce que les terrains demandés nous soient octroyés par la MRNF.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Lessard,
ET RÉSOLU de prendre acte du rapport de la directrice générale.

ADOPTÉE

Dossier 162, Chemin Thomas-Maher

La directrice générale, Madame Vivian Viviers, remet aux membres du Conseil un courriel reçu le 20 février 2012 du propriétaire du 162 Chemin Thomas-Maher, par lequel il s'engage à enlever la terrasse faisant l'objet du débat et ce avant la fin septembre 2012 et ce peu importe l'avancement du projet de construction d'une nouvelle maison sur ce terrain.

Vu cet engagement, il est donc convenu de reporter ce dossier à la séance d'octobre 2012 pour constater si la terrasse a été enlevée.

Tarification des permis et certificats

Monsieur Bourgault remet aux membres du Conseil une liste préparée concernant la tarification des permis et certificats et ce, aux fins de discussion. Le but de ce changement de tarif est surtout de s'assurer qu'il y aurait une pénalité pour ceux qui prennent beaucoup de temps pour terminer leurs travaux et que tout le monde s'arrime sur la durée des permis, des montants exigés pour un renouvellement et inciter les gens à terminer leurs constructions dans les temps impartis par les permis. Ce point sera discuté ultérieurement après que les membres auront réfléchi sur ce document.

Fenêtre de vue sur le lac (5 mètres)

Monsieur Bourgault remet aux membres du Conseil un document intitulé *Guide d'application du règlement relatif à la revégétalisation des rives* des villes de Saint-Boniface, Saint-Élie et Saint-Mathieu et les invite à consulter la page 23 concernant la fenêtre verte pour les terrains dont la pente de la rive est supérieure à 30 %. Ce point pourra être discuté ultérieurement lors de la révision des règlements. Il faut également voir l'application donnée par la Politique sur les rives et le littoral.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

Mandat concernant le Club Nautique St-Louis

Madame Diane Guérard vient présenter son rapport d'étape aux membres du Conseil. Elle devrait déposer son rapport final au mois de mai prochain. Elle mentionne qu'elle a fait plusieurs rencontres avec le Maire, la directrice générale, la nouvelle commodore, le moniteur chef, le responsable du Club Nautique. Personne ne connaît les rôles et responsabilités des membres du Club Nautique. Elle a fait des coupures dans le budget. Elle mentionne également que le poste de responsable devrait être attribué dès septembre afin qu'il puisse déjà travailler à la préparation du prochain camp.

Transport collectif (sondage)

La directrice générale informe les membres du conseil que la MRC de la Jacques-Cartier transmettra via les boîtes postales un sondage à tous les citoyens de ladite MRC afin de voir si nos citoyens désirent que le transport collectif soit implanté sur notre territoire.

016-2012

Frais bancaires pour paiement des taxes

Madame Viviers informe les membres du Conseil que certains citoyens ont tenté de payer leur compte de taxes par internet via la Banque Nationale ou la Banque Royale et que leurs banques avaient refusé puisque nous n'étions pas inscrits auprès de ces banques. Après avoir fait des démarches à ce sujet, il s'est avéré que les banques mentionnées factureraient 25 \$ par mois pour offrir ce service alors qu'à la Caisse Desjardins c'est gratuit.

Après discussion, il est proposé par M. Claude Lessard, appuyé par M. Jacques Tessier et résolu à l'unanimité de ne pas s'inscrire à ce service et de demander aux citoyens de payer par chèques ou via les Caisses Desjardins.

ADOPTÉ

Comité Consultatif d'Urbanisme

Monsieur Guy Jacob mentionne que d'après nos règlements, il faut demander en début d'année à chacun des membres du CCU, s'il désire continuer son mandat et siéger sur ce comité. Madame Viviers transmettra à chacun des membres une lettre les informant de cette règle et leur demandant de confirmer s'ils désirent renouveler leur mandat. Il faudrait d'ailleurs tenter d'approcher certains citoyens pour faire partie de ce comité puisque Monsieur Jacques Angers a démissionné.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

Feux d'artifices

Monsieur Jacob mentionne que plusieurs citoyens s'interrogent sur les dangers de faire des feux d'artifices au lac. Madame Viviers s'est informée auprès du service des incendies pour connaître les normes requises. Il n'y a aucun danger pour les feux d'artifices qui sont vendus dans les dépanneurs si les gens respectent les normes inscrites sur les emballages.

Quant aux feux d'artifices de grande envergure, ils sont gérés par des artificiers qui doivent obtenir une autorisation du service des incendies après que les pompiers aient vu le plan d'aménagement de ces pièces pyrotechniques et qu'un contrat ait été signé entre les deux parties.

À tout événement, Madame Viviers ajoutera une chronique à ce sujet dans le Tour du Lac du mois de juin pour informer les citoyens des conditions requises pour ce faire.

017-2012 Ratification du mandat à l'étude Tremblay Bois Mignault Lemay pour représenter la Ville dans le dossier judiciaire no 200-17-013780-101

CONSIDÉRANT QUE la Ville a, par la résolution numéro 8010 du 16 novembre 2009, donné le mandat à l'étude Tremblay Bois Mignault Lemay de préparer les procédures judiciaires nécessaires afin que soit ordonné l'arrêt et la démolition des travaux effectués en infraction au 146, Chemin Thomas-Maher;

CONSIDÉRANT QUE dans une perspective de règlement à l'amiable la Ville a adopté, le 19 avril 2010, la résolution numéro 8094 autorisant une dérogation mineure portant sur deux (2) objets :

- Le détachement de la « construction excédentaire » du bâtiment principal pour en faire un bâtiment complémentaire et l'octroi d'une dérogation mineure une fois le détachement effectué (1,98 mètre au lieu de 3 mètres);
- Le maintien de la piscine creusée à son endroit initial et l'octroi d'une dérogation mineure à celle-ci (2,63 mètres au lieu de 3 mètres)

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a déposé des plans pour se conformer aux conditions de la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE les travaux correctifs n'ont cependant jamais été effectués;

CONSIDÉRANT QUE des procédures judiciaires ont été intentées par la Ville pour demander le respect de la réglementation, sans dérogation, vu le refus du propriétaire d'en respecter les conditions;

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

CONSIDÉRANT QUE les procédures judiciaires ont été entreprises en s'autorisant de la résolution numéro 8010;

CONSIDÉRANT QUE dans sa défense, le propriétaire soutient que « *la résolution numéro 8010 du 19 novembre 2009 sur laquelle s'appuie la demanderesse pour l'exercice de son recours est invalide, car caduque* »;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR :

M. JACQUES COULOMBE

ET APPUYÉ PAR :

M. JACQUES TESSIER

QUE ce conseil confirme et ratifie à toutes fins que de droit, si besoin est, le mandat à l'étude Tremblay Bois Mignault Lemay concernant le dossier judiciaire portant le numéro 200-17-13780-101.

ADOPTÉ

Peinture des tennis

Monsieur Coulombe rappelle qu'il avait été convenu de faire réparer les tennis au printemps. Il faudrait donc donner un contrat le plus tôt possible pour que ce soit prêt à temps. Madame Viviers demandera des prix à deux ou trois fournisseurs et nous en donnera le résultat lors de la prochaine séance du Conseil.

Soumission pour la réfection du Club Nautique

Monsieur Jacques Coulombe a reçu une soumission de Monsieur Benoît Lessard, architecte, pour l'évaluation des coûts d'un projet de réfection du Club Nautique. L'estimé est de 6 500 \$.

Monsieur Tessier mentionne qu'il s'agit d'un Plan B afin de ne pas perdre notre subvention de 389 000 \$ qui pourrait être appliquée sur le Club Nautique si le projet du Parc Maher ne fonctionnait pas et qu'il faut être prêt à procéder, c'est pourquoi Monsieur Lessard pourrait nous préparer un estimé des coûts.

Après discussion, il est convenu que Monsieur Coulombe et Monsieur Jacob rencontrent Monsieur Lessard afin qu'il définisse mieux le travail que comprend sa soumission. Ce point est donc reporté à la prochaine réunion.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

018-2012

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Boivin
ET RÉSOLU de lever la séance à 20h55.

ADOPTÉ

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

Michel Croteau
Maire suppléant